

TOURNOI DE CHEVALETS

PROVINS

DIMANCHE
14
SEPT
2025

Journée Arts Plastiques

réservée aux artistes amateurs
adultes, ados, enfants

De nombreux prix à gagner !

Inscription gratuite :

01 64 60 26 23

provins.net



Provins,
ville de foire
médiévale



La *Roseraie* de Provins
La poésie d'un jardin, l'esprit d'un lieu...

Le Géant des
BEAUX-ARTS
Tout pour l'Artiste



JOURNÉE ARTS PLASTIQUES À PROVINS

DIMANCHE 14 SEPTEMBRE 2025

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

PARTICIPANTS :

Ce concours est exclusivement ouvert à tous les artistes peintres amateurs.

CATÉGORIES :

5 catégories différentes seront jugées indépendamment les unes des autres :

1. Huile et Acrylique
2. Aquarelle, Dessin, Lavis et Collage
3. Pastel
4. Prix Grand Jeune talent (12-17 ans)
5. Prix Petit Jeune talent (-12 ans)

Les trois premiers prix de chaque catégorie seront récompensés.



PRÉ-INSCRIPTION ET INSCRIPTION :

L'inscription est totalement gratuite, mais est obligatoire.

Les artistes pourront se pré-inscrire par téléphone au 01 64 60 26 23, ou grâce au formulaire en scannant le QR Code (cf. recto).

L'inscription définitive sera validée le jour J, de 8H00 à 11H00 sur le stand prévu à cet effet, situé Place du Châtel. Votre support vierge sera tamponné et daté du jour.

THÈME & EMPLACEMENT :

Le thème peint est uniquement Provins. Chaque artiste a la liberté de choisir le sujet, dans toute la ville de Provins : remparts, rues, églises... sauf sites et propriétés payants ou privés, ou tout autre lieu qui occasionnerait une gêne à la vie d'autrui. Un accès à titre gratuit sera accordé à tout artiste souhaitant réaliser son œuvre au sein de La Roseraie de Provins, ou dans l'un de ces 3 monuments gérés par Provins Tourisme (Tour César, Grange aux dîmes et Prieuré Saint-Ayoul) à partir de 10H00.

ŒUVRE, SUPPORT & MATÉRIEL :

Tous les supports sont admis à la condition qu'ils soient vierges au début du tournoi, puisqu'il est impératif de peindre sur place. Le format minimum requis est 21x 29,7 (format A4).

L'artiste doit apporter sur place un support type chevalet pour présenter son œuvre à La Roseraie de Provins, pour la délibération du jury. Les œuvres restent la propriété des artistes, sauf ceux qui acceptent de faire don de leurs œuvres aux mécènes, partenaires ou sponsors. **Seules les œuvres tamponnées et datées au jour de l'inscription seront acceptées.**

DISQUALIFICATION :

Tout manquement à l'une de ces règles et tout constat de participation déloyale seront sources de disqualification :

1. Interdiction de reproduire des œuvres d'après photo.
2. Chaque œuvre est strictement personnelle : seul l'artiste lui-même peut intervenir sur son travail, sans l'aide physique d'un tiers.
3. Aucune œuvre ne doit être signée avant la fin de la remise des prix.

DÉLIBÉRATION DU JURY :

La délibération du jury a lieu à La Roseraie de Provins, après le retour des œuvres en ce lieu, dont le dernier délai est fixé à 16H00. Passé ce délai, aucune œuvre ne pourra être acceptée.

Une seule et unique œuvre par participant sera récompensée à l'issue du tournoi.

La remise des prix sera suivie d'un verre de l'amitié réservé aux participants.

EXPOSITION-VENTE :

Les participants qui le souhaitent, peuvent exposer et mettre en vente leur œuvre présentée au jury, dans la salle d'exposition de La Roseraie de Provins, pendant une période de 15 jours. L'artiste s'engage à venir récupérer son œuvre en main propre sur place, aucun envoi ne sera effectué.

Pour toute autre information : Provins Tourisme – email : info@provins.net
www.provins.net – Tél. : 01 64 60 26 26.

